

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 60
votants : 72

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wargnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 1 – CRÉATION DE ZONES DE PRÉEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES SUR LES COMMUNES DE BRAY-SUR-SOMME, CAPPY, CHUIGNOLLES, ÉCLUSIER-VAUX, ÉTINEHEM-MÉRICOURT ET FRISE

En application du code de l'urbanisme (article L 113-8 et suivants), le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS).

Pour ce faire, il dispose d'un outil d'intervention : le droit de préemption ENS, lui permettant d'acquérir prioritairement des espaces inclus dans une zone de préemption espaces naturels sensibles (ZPENS) à partir de critères prédéfinis.

Début 2021, afin de favoriser et d'accompagner leur développement, l'Assemblée départementale a approuvé une stratégie d'extension des ZPENS sur de nouveaux secteurs et de nouveaux milieux (zones humides, coteaux calcaires, sites géologiques), et propose de mettre cet outil à la disposition de chaque commune concernée.

Ainsi, le Département propose aux communes et EPCI d'examiner l'opportunité d'étendre ou de créer une zone de préemption espaces naturels sensibles sur leur territoire.

Sont concernées sur le territoire du Pays du Coquelicot les communes de Bray-sur-Somme, Cappy, Chuignolles, Curlu, Éclusier-Vaux, Étinehem-Méricourt, Frise, Morlancourt, La Neuville-les-Bray et Suzanne (voir documents cartographiques présentant les périmètres en annexes).

Après consultation, les communes de Curlu, Morlancourt, La Neuville-les-Bray et Suzanne ont émis un avis défavorable ou refus.

La Communauté de communes, au titre de sa compétence en document d'urbanisme et au vu de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 10 décembre 2018, doit se prononcer sur la création des zones de préemption retenues.

C'est pourquoi,

Vu la compétence du Conseil départemental de la Somme en matière d'ENS,

Vu le courrier du Conseil départemental de la Somme en date du 22 décembre 2021 informant de la nouvelle stratégie foncière départementale,

Vu le courrier du Conseil départemental de la Somme en date du 28 juillet 2022 demandant de délibérer sur la création des zones de préemption proposées,

Vu la présentation par les services départementaux auprès des élus communautaires du projet de création de zones de préemption ENS sur le territoire des communes de Bray-sur-Somme, Cappy, Chuignolles, Curlu, Éclusier-Vaux, Étinehem-Méricourt, Frise, Morlancourt, La Neuville-les-Bray et Suzanne, et des documents cartographiques présentant leur périmètre,

Vu les avis défavorables ou refus des communes de Curlu, Morlancourt, La Neuville-lès-Bray et Suzanne,

Considérant que ces créations/extensions de ZPENS permettront de :

- préserver les milieux et la biodiversité par des mesures de gestion appropriées,
- restaurer les milieux dégradés,
- créer des entités foncières cohérentes et fonctionnelles,
- organiser l'accueil et la sensibilisation du public.

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 15 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la création de zones de préemption espaces naturels sensibles sur les communes de Bray-sur-Somme, Cappy, Chuignolles, Éclusier-Vaux, Étinehem-Méricourt et Frise,
- approuve les périmètres proposés ainsi que la liste des parcelles qui s'y trouvent incluses, tels qu'ils figurent en annexes à la présente délibération,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 70 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Benoît Dubuisson (La Neuville-lès-Bray), Michel Caillet (Suzanne).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN.




LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 61
votants : 73

=====

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilily, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilily, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 2 – SIGNATURE D'UNE PROMESSE UNILATÉRALE DE VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZAC DE L'AÉROPOLE DE PICARDIE AVEC LA SOCIÉTÉ ÉCOSYSTÈME HPC DU COQUELICOT

Global Development Group, GDG, est une société ayant comme unique objet le développement d'Ecosystèmes HPC (High Performance Computing), d'abord dans la région de Paris, ensuite ailleurs en France et en Europe.

Par courrier en date du 8 novembre 2022, GDG souhaite se porter acquéreur du terrain cadastré ZP117 d'une surface de 33 633 m², situé dans la ZAC de l'Aéropôle de Picardie sur la commune de Méaulte, à proximité de l'hôtel d'entreprises LE HUB et du centre d'innovation IndustriLAB.

Ce centre de calcul très haute densité sera l'un des premiers en Hauts-de-France et sera un atout incontournable pour le territoire.

GDG crée une société ad hoc pour ce centre, « Ecosystème HPC du Coquelicot », dont le siège se situe à la Chambre de Commerce Franco-Belgo-Luxembourgeoise 130 boulevard de la Liberté 59000 LILLE.

Ce projet prévoit la création d'un bâtiment de bureaux avec une offre de services et d'une plateforme technique permettant d'accueillir les modules de calcul HPC avec une puissance IT (Information Technology) de 5 MW pour la première tranche.

Afin de faire fonctionner l'Ecosystème HPC, il est prévu la création de 33 emplois directs en première phase.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour le développement économique de notre territoire, il est proposé de signer une promesse unilatérale de vente dudit terrain avec la société Ecosystème HPC du Coquelicot, pour un montant de 20€ HT le m², soit 672 660 € pour 33 633 m².

C'est pourquoi,

Vu le courrier de la société GDG en date du 8 novembre 2022,

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 3 février 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 15 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la vente à la société Ecosystème HPC du Coquelicot d'un terrain de 33 633 m² au prix de 20€ HT/m²,
- approuve le projet de promesse unilatérale de vente correspondant, tel qu'annexé,
- décide de confier la vente à Maître Maxime CAPPELAERE, les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires, poursuivre et finaliser les discussions relatives aux conditions suspensives en vue de rendre la vente parfaite entre les parties, et signer tous les actes, l'avenant au cahier des charges de cession de terrains correspondant, et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS : Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert), Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

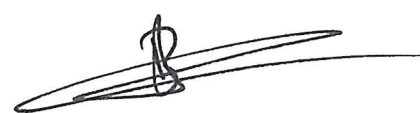
LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 61
votants : 73

=====

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wargnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curly, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

**Q. n° 3A – CRÉATION DE BARBER SHOP - AIDE A
DISPOSITIF AIDE AU LOYER - PÉPINIÈRE HORS LES MURS**

Depuis le 28 décembre 2022, un nouveau commerce s'est installé à Albert, 12 avenue Georges Clémenceau. Il s'agit de BARBER SHOP.

Ce commerce propose : coiffure mixte, soins des cheveux et soins capillaires, ainsi que la vente de produits capillaires et soins du corps.

En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « *Pépinière hors les murs* » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1^{ère} année et jusqu'à 30% la 2^{ème} année.

Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité. Ainsi le montant de la subvention de la 1^{ère} année est évalué à 2180 € et celui de la 2^{ème} année à 1308€.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028.

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 12 avril, du 25 juin 2018 et du 16 décembre 2019 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu la demande de subvention reçue le 9 février 2023,

Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction du 14 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 15 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide au loyer - dispositif « *Pépinière hors les murs* » de 2180 € pour la 1^{ère} année et de 1308 € pour la 2^{ème} année, à l'entreprise BARBER SHOP,
- approuve la convention à intervenir avec l'entreprise BARBER SHOP, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 71 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

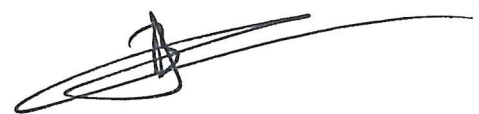
LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 61
votants : 73

=====

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wargnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 3B – OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMMERCE : L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

La boulangerie BUEE de Méaulte a été reprise par la SARL DUCHESNE sous l'enseigne « La Méaultoise » le 1^{er} mars 2023.

Cette jeune entreprise a été accompagnée par Initiative Somme France Active Picardie dans le cadre de son parcours de créateur et a obtenu un prêt d'honneur de 2600€ ainsi qu'une garantie de prêt.

En tant que jeune entreprise, la SARL DUCHESNE peut prétendre au dispositif « *Pépinière hors les murs* » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1^{ère} année et jusqu'à 30% la 2^{ème} année. Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité.

Ainsi le montant de la subvention de la première année est évalué à 3125 € et celui de la deuxième année à 1875 €.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 12 avril, du 25 juin 2018 et du 16 décembre 2019 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu la demande de subvention reçue le 13 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction du 14 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 15 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une aide au loyer - dispositif « *Pépinière hors les murs* » de 3125 € pour la première année et de 1875 € pour la seconde année, à la SARL DUCHESNE,
- approuve la convention à intervenir avec l'entreprise la SARL DUCHESNE, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

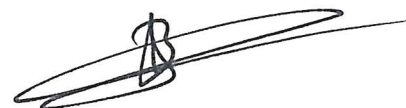
LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN




LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 61
votants : 73

=====

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 4 – TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS - SOUTIEN A L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR, D'UN LOMBRICOMPOSTEUR OU D'UN BOKASHI EN FAVEUR DES PARTICULIERS

Les biodéchets intègrent les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc (aussi appelés déchets verts) ainsi que les déchets alimentaires (aussi appelé « déchets de cuisine et de table ») et représentent encore un tiers du contenu de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles. Le tri à la source des biodéchets devient obligatoire pour tous (ménages, collectivité/administration, professionnels, etc...) au 1^{er} janvier 2024 conformément au code de l'environnement article L 541-21-1 et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020.

La Communauté de communes se doit d'apporter les solutions les plus pertinentes aux usagers afin qu'ils puissent trier à la source leurs biodéchets. Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement) et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets lorsque la gestion de proximité n'est pas possible. Le compostage de proximité peut prendre plusieurs formes et s'adapter en zone rurale comme en zone urbaine :

- composteur domestique de jardin en maison individuelle notamment en zone rurale ou en zone pavillonnaire ;
- lombricomposteur (composteur individuel basé sur la digestion de déchets alimentaires par des lombrics) ou bokashi (fermentation anaérobie des déchets via un activateur) en appartement;
- composteur collectif de proximité ou composteur partagé, par exemple un « jardin composteur » ou « ensemble de 3 bacs composteurs » en milieu rural ou pied d'immeuble.

La gestion de proximité permet tout d'abord de limiter la production de déchets à traiter par le service public (collecte et traitement). L'autre intérêt de cette gestion de proximité est de créer de la matière qui peut être utilisée comme terreau ou engrais pour le jardinage.

En complément du compostage de proximité, la Communauté de communes peut mettre en œuvre une collecte séparée des biodéchets. Ce service est déjà existant pour les établissements publics assujettis à la redevance spéciale (collèges, lycées et la maison de retraite de Bray-sur-Somme). Il pourrait être étendu aux établissements scolaires ne pouvant disposer d'un composteur partagé.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé d'étudier l'installation de points de compostage partagés répartis sur le territoire comme au siège de la Communauté de communes, en déchèterie, en pied d'immeuble, dans une rue. Un site de compostage partagé se compose de 3 types de bac de 1 m³ chacun comprenant :

- un bac d'apport pour déposer les déchets biodégradables,
- un bac de structurant pour stocker le broyat (copeaux de bois, feuilles mortes...) à ajouter aux déchets lors de chaque apport,
- un bac de maturation pour stocker le compost en cours de transformation.

Il existe également des systèmes compacts de type mobilier urbain pour les cœurs de ville.

Pour qu'un site fonctionne, il est nécessaire de réunir un groupe d'habitants motivés, de 3 bénévoles minimums pour gérer le site et d'un emplacement d'environ 10 m².

Lorsque toutes les conditions sont réunies, la Communauté de communes pourra :

- mettre à disposition gratuitement le matériel (hors plus-value pour la fourniture d'un système compact de type mobilier urbain),
- aider à l'installation du site,
- proposer un accompagnement par un maître composteur.

La Communauté de communes peut solliciter le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert » pour :

- L'acquisition d'équipements de compostage partagés,
- La mise en place d'outils de communication liés au changement de comportement,
- le financement à hauteur de 30 000 euros par an, pendant 3 ans pour un poste de maître composteur.

Pour les usagers ne pouvant se déplacer sur les sites de compostage partagé, il est proposé de mettre en place un soutien à l'achat pour un composteur domestique de jardin, un lombricomposteur ou un bokashi en faveur des particuliers dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le montant de la subvention attribué par foyer serait de :

- 20 € pour un composteur domestique de jardin,
- 40 € pour un lombricomposteur ou un bokashi.

Dans le cas où l'acquisition coûterait moins cher, la totalité de l'achat serait remboursée. Les conditions d'attribution de cette subvention devront respecter le règlement édité par la Communauté de communes (joint en annexe). La subvention est limitée à l'achat d'un seul type d'équipement par foyer (composteur, lombricomposteur ou bokashi) effectué dans un commerce du territoire. Cette opération pourrait être renouvelée en 2024.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021:

Axe 3 « ETRE EXEMPLAIRE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT »

Objectif stratégique n°4 : Se mobiliser pour réduire le volume des déchets

Et dans le Programme Local de Prévention des Déchets Assimilés adopté le 8 décembre 2022 :

Axe3 : Actions emblématiques nationales

C'est pourquoi,

Vu l'article L 541-21-1 du Code de l'Environnement,

Vu l'article 88 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement et travaux » réunie le 14 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le principe de gestion de proximité (composteur individuel ou partagé) pour le tri à la source des biodéchets pour tous les usagers à compter du 1^{er} janvier 2024 et d'étudier en conséquence l'installation de points de compostage partagés répartis sur le territoire du Pays du Coquelicot,
- approuve pour la période 2023-2024 le dispositif de soutien à l'achat d'un composteur de jardin à hauteur de 20€, et d'un lombricomposteur ou d'un bokashi à hauteur de 40€, en faveur des particuliers dans la limite des crédits fixés lors du vote du budget primitif,
- approuve l'inscription au budget 2023 d'une enveloppe de 50 000 euros pour ce dispositif de soutien financier auprès des particuliers,
- approuve le règlement en faveur du soutien à l'achat d'un composteur de jardin, d'un lombricomposteur ou d'un bokashi tel qu'annexé,
- décide d'étendre la collecte séparée des biodéchets aux cantines scolaires ne pouvant disposer de composteur partagé au 1^{er} janvier 2024,
- autorise le Président ou son représentant à solliciter le « Fonds vert » pour l'acquisition de composteurs partagés, la mise en place d'outils de communication liés au changement de comportement et le financement à hauteur de 30 000 euros par an, pendant 3 ans, pour un poste de maître composteur,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 72 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : Michel Caillet (Suzanne).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 080-248000747-20230411-03042023_DEL_5-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

=====

*L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilley, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhétet, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Éclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilley, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 5 – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois, à raison d'au moins 24h hebdomadaire, auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un domaine ciblé par le dispositif.

Les volontaires peuvent se voir confier une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et doivent favoriser la cohésion nationale et la mixité sociale.

Les volontaires n'ont pas vocation à exécuter des missions qui relèvent de la responsabilité des fonctionnaires mais leurs interventions sont complémentaires à l'action déjà engagée par les employeurs et/ou pour accompagner leurs projets en cours. Parmi les missions qu'ils exécutent dans les différentes thématiques retenues, on retrouve la plupart du temps des missions de médiation avec la population ou un public concerné, de participation à des campagnes de promotion, d'actions de sensibilisation du public ou encore de participation à la mise en place d'événements ou de projets.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

La rémunération des volontaires comprend :

- 489.59 € net/mois financés et versés directement par l'Etat au volontaire qui peut être majoré de 111.45€ si celui-ci est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique, s'il appartient à un foyer bénéficiaire du RSA ou s'il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours,
- Une indemnité complémentaire versée par la collectivité dont le montant est de 111,35 € net/mois.

Le volontaire a droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat.

Chaque volontaire est accompagné par un tuteur dédié, désigné en début de mission et qui l'accompagne tout le long de celle-ci. Un tuteur peut accompagner un à quatre volontaires. Les volontaires doivent effectuer pendant leur mission deux formations obligatoires :

- Une formation civique et citoyenne,
- Une formation aux premiers secours.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire et au-delà, la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble. La première mission de volontariat sera rattachée au pôle culture-jeunesse et portera sur l'accès à la culture pour tous et notamment autour du déploiement de la micro-folie mobile.

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et 5211-1 du CGCT,

Vu le Code du Service National,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 13 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la mise en place du dispositif d'accueil de jeunes en service civique volontaire,
- autorise le Président à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS),
- autorise le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application,
- approuve la mise en place des moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à la promotion et la valorisation du dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 71 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

JULIE BOXOËN



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 080-248000747-20230411-03042023_DEL_6-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73
=====

*L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilley, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéré, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilley, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 6 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE ASSOCIATIVE DE CORNEMUSES DU « GLEANNANCRE PIPE BAND » POUR L'ANNÉE 2023

Dans le cadre de sa compétence en matière d'enseignement artistique musical, la Communauté de Communes accueille depuis septembre 2022 au sein du Zèbre d'Albert l'école associative de cornemuses du « *Gleannancre Pipe Band* ».

Il est par conséquent proposé de reprendre les engagements préexistant entre l'association et l'office du tourisme au titre de la politique touristique du territoire, et de signer une convention de partenariat renouvelée avec l'association.

La Communauté de Communes s'engage ainsi à abonder le budget de l'école de musique de 1500€, soit 1000€ en investissement pour l'achat d'instruments, dont la Communauté de communes reste propriétaire mais qui seront mis à disposition de l'école associative de cornemuses du « *Gleannancre Pipe Band* », et 500€ en fonctionnement pour l'achat de petit équipement.

En contrepartie l'association s'engage à assurer et entretenir lesdits instruments et à participer à 3 auditions concerts dans trois lieux du Pays du Coquelicot décidés par la Communauté de communes à des dates définies en commun.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme » réunie le 13 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat 2023 avec l'école associative de cornemuses du « *Gleannancre Pipe Band* », telle qu'annexée,
- décide l'inscription des crédits nécessaires au budget soit un montant de 1000€ en investissement pour la mise à disposition d'instruments et 500€ en fonctionnement pour l'achat de petit équipement,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,


LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

=====

*L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 7 – LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE FUTUR SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Par délibérations du 13 juin 2022 et du 8 décembre 2022, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a approuvé l'acquisition d'un terrain rue Hoche et la mise en place d'une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement de 5 000 000,00€ pour la construction d'un nouveau siège communautaire.

Ce projet de construction prévu sur environ 1 200 m² de surface de plancher répondra ainsi aux nouvelles normes et réglementations, notamment environnementales et de sobriété énergétique tout en intégrant les besoins fonctionnels de la collectivité, à savoir :

- Des bureaux individuels ou partagés,
- Un hall d'accueil / d'attente,
- Des permanences pour recevoir le public,
- Trois salles de réunion pour 10 personnes,
- Un salle de réunion pour 30 personnes (pour les réunions des commissions notamment),
- Des espaces permettant la visio-conférence, webinaire ou communications téléphoniques,
- Un local « Archives »,
- Un espace de pause repas,
- Des douches et vestiaires,
- Des espaces mutualisés pour l'impression,
- Un parking de 50 places.

Les travaux sont estimés à 3 920 000,00€ TTC.

Ce projet nécessite le lancement d'une procédure de concours pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de sa réalisation.

La désignation interviendra selon la procédure de concours restreint d'architecte sur une mission « Esquisse + » conformément à l'article L2125-1 2° et R2162-15 à R2162-26 du Code de la commande publique. Après un appel public de candidatures (première phase), trois candidats seront admis à participer au concours (deuxième phase).

Le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, en vue de l'attribution par le Président d'un marché public de maîtrise d'œuvre au lauréat ou à l'un des lauréats du concours, après un avis motivé du jury sur les prestations des candidats.

Les trois candidats seront indemnisés chacun sur la base de 20 000,00€ HT pour leur projet rendu. Une réfaction partielle ou totale pourra être opérée sur proposition motivée du jury. L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

Le jury du concours sera composé des membres élus à caractère permanent de la commission d'appel d'offres, de personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours et pour un tiers des membres, des personnes possédant la qualification exigée ou une qualification équivalente (maîtrise d'œuvre). Ces derniers, participant aux séances du jury de concours, seront indemnisés.

La présidence du jury de concours sera assurée par le Président de la Communauté de Communes ou son délégué.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2125-1 2° et R2162-15 à R2162-26,

Vu la délibération n°18 du 20 juin 2022 approuvant l'acquisition d'une emprise foncière rue Hoche à Albert pour la construction du nouveau siège communautaire,

Vu la délibération n°37 du 8 décembre 2022 approuvant la mise en place d'une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement à hauteur de 5 000 000,00€,

Vu les avis favorables des commissions « environnement, travaux » et « finances, administration générale » réunies les 14 et 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le pré programme de l'opération joint en annexe,
- fixe l'indemnité maximum versée à chacun des candidats à 20 000,00€ HT,
- autorise la rémunération des membres du jury,
- autorise le Président ou son représentant à lancer la procédure de concours restreint sur « Esquisse + » et signer tous les actes y afférents,
- autorise le Président ou son représentant à présider le concours.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE : Benoît Dubuisson (La Neuville-lès-Bray), 6 ABSTENTIONS : Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert), Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Laëtitia Dehan (Éclusier-Vaux), Annabel Paruch (Montauban-de-Picardie), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 080-248000747-20230411-03042023_DEL_8-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

=====

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 8 – CONVENTIONNEMENT AVEC LA POSTE POUR LA GESTION DE L'AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE D'ACHEUX-EN-AMIÉNOIS

Dans le cadre de l'évolution du réseau postal et de la réorganisation des services postaux, La Poste a annoncé la fermeture du bureau de poste d'Acheux-en-Amiénois.

Plusieurs temps d'échange ont été organisés avec la direction régionale de La Poste, et ont conduit à la création d'une agence postale intercommunale au sein de la structure France Services intégrée au Zèbre d'Acheux-en-Amiénois au cours du premier trimestre 2024, afin d'offrir aux administrés un service plus efficient.

Cette décision a été entérinée par le Conseil municipal d'Acheux-en-Amiénois réuni le 17 mars 2023.

L'agence postale intercommunale proposera :

- Un service courrier/colis : vente de timbres et d'enveloppes prêt à poster et d'emballages colissimo, fournitures d'autres produits courrier/colis sur commande, retrait de lettres et colis en instance, dépôt des lettres et colis y compris recommandés (hors valeur déclarée), contrat de réexpédition de courrier, garde de courrier ;
- Les services de la Banque Postale : retrait ou dépôt d'espèces sur CCP et compte épargne jusqu'à 500€ par semaine et par compte, transmission au bureau de poste des versements d'espèces sur CCP ou compte d'épargne, procurations liées au service financier, demandes de services liées au CCP.

Les modalités de fonctionnement se feront dans le cadre réglementaire d'une convention signée entre la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et La Poste, d'une durée de 9 ans, renouvelable une fois. Cette convention prévoit notamment la formation des agents communautaires qui seront affectés à cette mission, ainsi qu'une indemnité compensatrice mensuelle de 1 284 €.

Cette participation est évolutive et indexée au prix de la consommation.

Les équipements seront fournis par La Poste (enseigne extérieure, coffre-fort, meuble d'accueil et ilot numérique). La Poste approvisionnera et apportera un soutien technique, logistique et commercial.

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Acheux-en-Amiénois du 17 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- valide le projet d'agence postale intercommunale dont l'installation au sein de la structure France Services du Zèbre d'Acheux-en-Amiénois est prévue au cours du premier trimestre 2024,
- approuve la convention à intervenir avec La Poste pour la gestion de l'agence postale intercommunale, telle qu'annexée,
- décide l'inscription au budget des crédits correspondants,
- autorise le Président à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 52 VOIX POUR, 11 VOIX CONTRE : Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert), Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Bernadette Pombourg (Bus-lès-Artois), Christelle Lefèvre (Mailly-Maillet), Hugues Francomme (Méaulte), Roger Roussel (Mesnil-Martinsart), Christian Bernard (Ovillers-la-Boisselle), Michel Caillet (Suzanne), Jean-Pierre Carpi (Toutencourt), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre) ; 10 ABSTENTIONS : Éric Coulon, Fabien Dachicourt (Albert), Fabrice Colson (Authuille), Michel Letesse (Bouzincourt), Maxence De Bretagne (Colincamps), Laëtitia Dehan (Éclusier-Vaux), Thibault Petit (Hérissart), Michèle Archelin (Louvencourt), Annabel Paruch (Montauban-de-Picardie), Pascal Dekydtspotter (Puchevillers).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN




LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

=====

*L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curly, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1. Emplois permanents

- Afin de permettre l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe proposé au tableau des agents promouvables au choix du Centre de Gestion de la Somme de l'année 2023 et en application de l'arrêté portant détermination, à compter du 1^{er} janvier 2021, des lignes directrices de Gestion (LDG) en matière d'avancement de grade des agents titulaires et stagiaires de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, il est proposé de supprimer un poste à temps complet au grade d'adjoint technique et de le créer au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2023.
- Dans le cadre de la gestion des emplois budgétaires, il est proposé de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, vacant au tableau des effectifs à compter du 20 mars 2023.
- Le recrutement d'une nouvelle direction du pôle environnement travaux suite à une mobilité interne choisie, s'avère nécessaire. Le poste d'ingénieur initialement créé à temps complet pour le bureau d'études et non pourvu, faute de candidats, est redéployé sur le poste de directeur-riche de pôle. Cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, aux grades d'ingénieur principal ou d'ingénieur. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourrait être pourvu par un contractuel de droit public. La rémunération sera alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, sur la base du grade d'ingénieur principal ou d'ingénieur, dans la limite de l'échelon terminal.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation et au regard du programme de travaux à mener sur le territoire dans les prochaines années, il est proposé la création d'un poste de technicien ruissellement/GEMAPI à temps complet à compter du 1^{er} mai 2023. Cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique, aux grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourrait être pourvu par un contractuel de droit public. La rémunération sera alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, sur la base des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, dans la limite de l'échelon terminal de chaque grade.

- Dans le cadre de la mise à disposition d'une secrétaire de mairie auprès du SISCO et du syndicat intercommunal de gendarmerie d'Acheux-en-Amiénois, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent de 4 heures par semaine à compter du 4 avril 2023. Un poste au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 8 heures 30 est supprimé et créé sur une durée hebdomadaire de 12 heures 30 au 4 avril 2023.

2. Emplois non permanents liés à un accroissement saisonnier d'activité

- Afin d'assurer le service de cantine pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) de Mailly-Maillet au mois de juillet 2023, la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 25 heures est nécessaire.
- En prévision de la période estivale, il est proposé de renforcer le service déchets et la régie technique en créant deux emplois non permanents à temps complet au grade d'adjoint technique pour les mois de juillet et d'août 2023.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 14 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les modifications du tableau des effectifs permanents et non permanents telles que présentées ci-dessus ;
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

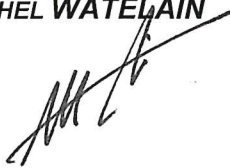
DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Christian Bernard (Ovillers-la-Boisselle), Jean-Pierre Carpi (Toutencourt), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 080-248000747-20230411-03042023_DEL_10-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73
=====

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 10 – MODIFICATION DU NOMBRE DE JOURS DE TÉLÉTRAVAIL

La délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2020 relative à la mise en œuvre du télétravail au sein de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot prévoit l'attribution de 15 jours de télétravail flottants par an. Il est proposé de porter ce nombre de jours à 20 à partir de 2023.

Derrière le déploiement du télétravail et cette proposition, la volonté est une nouvelle fois d'améliorer le bien-être au travail des agents territoriaux. En effet, le télétravail leur permet de faire moins de déplacements et améliore la concentration afin de réaliser un travail plus efficient, qualitatif et quantitatif.

Il est rappelé que l'agent éligible à assurer ses fonctions en télétravail, doit effectuer les mêmes horaires que ceux réalisés habituellement au sein de l'établissement.

Durant ces horaires, l'agent doit être à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.

Il doit donc être totalement joignable et disponible en faveur des administrés, de ses collaborateurs et/ou de ses supérieurs hiérarchiques, par téléphone ou par mail. Il ne peut, en aucun cas, avoir à surveiller ou à s'occuper de personne éventuellement présente à son domicile (enfant, personne en situation de handicap, ...), sauf cas dérogatoires* ci-dessous.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail.

Si l'agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, ce dernier pourra être sanctionné pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique.

L'agent pourra également se voir infliger une absence de service fait pour le temps passé en dehors de son lieu de télétravail.

***Cas dérogatoires à la règle :**

Il est possible de déroger au plafonnement du nombre de jours de télétravail, à la demande des agents dont l'état de santé ou le handicap le justifient et après avis du service de médecine préventive ou du médecin du travail. Cette modalité permet de concilier les soins rendus nécessaires par la maladie avec une poursuite de l'activité professionnelle afin de prévenir le risque de désinsertion professionnelle.

Pris en application de l'accord-cadre du 13 juillet 2021, le décret n°2021-1725 du 21 décembre 2021 modifie la rédaction de l'article 4 du décret du 11 février 2016 et prévoit, depuis le 23 décembre 2021, qu'il peut également être dérogé au plafonnement du nombre de jours télétravail :

- à la demande des femmes enceintes, sans avis préalable du service de médecine préventive ou du médecin du travail et sans limite de temps,
- à la demande des agents proches aidants, pour une durée de trois mois maximum, renouvelable.

Il est également possible de déroger au plafonnement lorsque l'autorisation temporaire de télétravail a été demandée et accordée en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site.

Ces nouvelles dispositions sont modifiées ou ajoutées à la charte relative aux modalités d'exercice du télétravail au sein de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, jointe en annexe.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu le décret n° 2021-1725 du 21 décembre 2021 modifiant les conditions de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 14 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- porte le nombre de jours de télétravail flottants à 20 à partir de 2023 ;
- autorise l'application des cas dérogatoires à la règle ;
- approuve la charte du télétravail annexée à la présente délibération ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 67 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE : Laëtitia Dehan (Éclusier-Vaux) ; 5 ABSTENTIONS : Michel Letesse (Bouzincourt), Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Michèle Archelin (Louvencourt), Roger Roussel (Mesnil-Martinsart), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 080-248000747-20230411-03042023_DEL_11-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

=====

*L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wargnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 11A – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

L'instruction M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte administratif.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte administratif.

Pour cela les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Le compte de gestion ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte administratif, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2022 sur le budget principal 2023 comme suit :

	Résultat CA 2021 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser de l'exercice 2022	Solde restes à réaliser 2022
Investissement	-6 950 096,50 €	3 021 165,70 €	D: 1 705 278,72 € R: 4 498 793,22 €	2 793 514,50 €
Fonctionnement	7 674 668,29 €	1 663 585,97 €		0,00 €

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	9 338 254,26 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	B	1 135 416,30 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	8 202 837,96 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		8 202 837,96 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-3 928 930,80 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2023,
- précise que le détail des restes à réaliser sera inscrit dans le budget primitif 2023 à hauteur de 1 705 278,72 € en dépenses et 4 498 793,22 € en recettes d'investissement.
- s'engage, si le compte administratif 2022 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2023, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 70 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS : Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert), Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 080-248000747-20230411-03042023_DEL_12-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

=====

*L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wargnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 11B – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT POUR LE BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

L'instruction M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte administratif.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte administratif.

Pour cela les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Le compte de gestion ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte administratif, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2022 sur le budget annexe Parcs d'Activités 2023 comme suit :

	Résultat CA 2021 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser de l'exercice 2022	Solde restes à réaliser 2022
Investissement	-153 910,15 €	-295 288,73 €	D: 0,00 € R: 0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	18 981,39 €	119 621,65 €		0,00 €

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	138 603,04 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	138 603,04 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		138 603,04 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-449 198,88 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2023,
- s'engage, si le compte administratif 2022 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2023, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS : Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert), Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

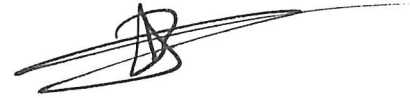
LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 080-248000747-20230411-03042023_DEL_13-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

=====

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wargnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curly, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.



Q. n° 11C – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT POUR LE BUDGET ANNEXE SPANC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

L'instruction M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte administratif.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte administratif.

Pour cela les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Le compte de gestion ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte administratif, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, Administration Générale » en date du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2022 sur le budget annexe SPANC 2023 comme suit :

	Résultat CA 2021 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser de l'exercice 2022	Solde restes à réaliser 2022
Investissement	0,00 €	0,00 €	D: 0,00 €	0,00 €
			R: 0,00 €	
Fonctionnement	26 821,12 €	-14 908,17 €		0,00 €

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	11 912,95 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	11 912,95 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		11 912,95 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		0,00 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2023,
- s'engage, si le compte administratif 2022 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2023, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS : Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert), Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 080-248000747-20230411-03042023_DEL_14-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

=====

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wargnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 11D – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT POUR LE BUDGET ANNEXE EAU CONCESSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

L'instruction M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte administratif.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte administratif.

Pour cela les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Le compte de gestion ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte administratif, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2022 sur le budget annexe Eau Concession 2023 comme suit :

	Résultat CA 2021 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser de l'exercice 2022	Solde restes à réaliser 2022
Investissement	819 154,74 €	-385 275,41 €	D: 941 782,05 € R: 517 924,40 €	-423 857,65 €
Fonctionnement	971 026,73 €	35 826,85 €		0,00 €

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	1 006 853,58 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	1 006 853,58 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		1 006 853,58 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		433 879,33 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2023,
- précise que le détail des restes à réaliser sera inscrit dans le budget primitif 2023 à hauteur de 941 782,05 € en dépenses et 517 924,40 € en recettes,
- s'engage, si le compte administratif 2022 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2023, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS : Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert), Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 080-248000747-20230411-03042023_DEL_15-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

=====

*L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :
d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilily, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilily, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wargnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 11E – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CONCESSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

L'instruction M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte administratif.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte administratif.

Pour cela les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Le compte de gestion ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte administratif, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2022 sur le budget annexe Assainissement Concession 2023 comme suit :

	Résultat CA 2021 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser de l'exercice 2022	Solde restes à réaliser 2022
Investissement	-337 875,76 €	-9 935,88 €	D: 239 545,42 € R: 883 809,76 €	644 264,34 €
Fonctionnement	518 722,97 €	222 027,26 €		0,00 €

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	740 750,23 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpté 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	740 750,23 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		740 750,23 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-347 811,64 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2023,
- précise que le détail des restes à réaliser sera inscrit dans le budget primitif 2023 à hauteur de 239 545,42 € en dépenses et 883 809,76 € en recettes,
- s'engage, si le compte administratif 2022 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2023, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS : Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert), Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 080-248000747-20230411-03042023_DEL_16-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

=====

*L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wargnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 12A – ÉQUIPEMENT CULTURE ET JEUNESSE A ACHEUX-EN-AMIÉNOIS - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Lors du Conseil communautaire du 11 juin 2020, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place une autorisation de programme pour suivre l'opération « équipement culture et jeunesse à Acheux-en-Amiénois ». Cette autorisation de programme a été modifiée lors des Conseils communautaires du 12 avril 2021 et du 4 avril 2022 pour tenir compte de l'évolution du programme de l'opération et des modifications de calendrier du projet.

L'autorisation de programme se trouvait alors déclinée comme suit :

Chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice				
			2020	2021	2022	2023	2024
		2 475 000,00 €	0,00 €	41 231,35 €	990 000,00 €	1 383 000,00 €	60 768,65 €
20	Immobilisations incorporelles	150 268,65 €	0,00 €	25 788,00 €	80 212,00 €	36 000,00 €	8 268,65 €
21	Immobilisations corporelles	322 000,00 €				272 000,00 €	50 000,00 €
23	Immobilisations en cours	2 002 731,35 €		15 443,35 €	909 788,00 €	1 075 000,00 €	2 500,00 €

Il convient aujourd'hui de modifier à nouveau cette autorisation de programme, pour tenir compte des crédits nécessaires sur l'exercice, comme suit :

Chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice				
			2020	2021	2022	2023	2024
		2 511 000,00 €	0,00 €	41 231,35 €	128 232,25 €	2 280 768,00 €	60 768,40 €
20	Immobilisations incorporelles	150 268,65 €	0,00 €	25 788,00 €	16 829,20 €	99 383,00 €	8 268,45 €
21	Immobilisations corporelles	358 000,00 €				308 000,00 €	50 000,00 €
23	Immobilisations en cours	2 002 731,35 €		15 443,35 €	111 403,05 €	1 873 385,00 €	2 499,95 €

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2016 approuvant la mise en place des autorisations de programme et le règlement d'application ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juin 2020 créant l'autorisation de programme « Équipement culture et jeunesse à Acheux-en-Amiénois » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 04 avril 2022 modifiant l'autorisation de programme « Équipement culture et jeunesse à Acheux-en-Amiénois » ;

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 16 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- adopte la nouvelle répartition des crédits de paiement, pour ladite opération, comme suit :

Chapitre	Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice				
		2020	2021	2022	2023	2024
	2 511 000,00 €	0,00 €	41 231,35 €	128 232,25 €	2 280 768,00 €	60 768,40 €
20	Immobilisations incorporelles 150 268,65 €	0,00 €	25 788,00 €	16 829,20 €	99 383,00 €	8 268,45 €
21	Immobilisations corporelles 358 000,00 €				308 000,00 €	50 000,00 €
23	Immobilisations en cours 2 002 731,35 €		15 443,35 €	111 403,05 €	1 873 385,00 €	2 499,95 €

- précise que les dépenses seront équilibrées avec les recettes prévisionnelles suivantes :
 - o FCTVA : 411 000 €
 - o Subventions et Fonds de concours prévisionnels : 1 674 000 €
 - o Autofinancement : 426 000 €
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 71 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN




LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 080-248000747-20230411-03042023_DEL_17-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

=====

*L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curly, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 12B – FONDS DE SOUTIEN LOCAL AUX COMMUNES 2021-2022-2023 - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Lors du Conseil communautaire du 28 juin 2021, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place une autorisation de programme pour suivre l'opération « fonds de soutien local aux communes 2021-2022-2023 ». L'autorisation de programme se trouvait alors déclinée ainsi :

chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice		
			2021	2022	2023
		2 040 000,00 €	680 000,00 €	680 000,00 €	680 000,00 €
204	Subventions d'équipements versés	2 040 000,00 €	680 000,00 €	680 000,00 €	680 000,00 €

Afin de continuer à suivre cette opération et plus particulièrement les versements relatifs aux dossiers déposés en 2022 et 2023, il convient de revoir la durée de cette autorisation de programme à 5 ans et de procéder à une nouvelle répartition des crédits de paiement, comme suit :

chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice				
			2021	2022	2023	2024	2025
		2 040 000,00 €	0 €	68 257 €	1 315 000 €	329 000 €	327 743 €
204	Subventions d'équipements versés	2 040 000,00 €	0 €	68 257 €	1 315 000 €	329 000 €	327 743 €

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2016 approuvant la mise en place des autorisations de programme et le règlement d'application,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin 2021 créant l'autorisation de programme « Fonds de soutien local aux communes 2021-2022-2023 »,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- adopte la nouvelle configuration de cette autorisation de programme sur 5 années et la nouvelle répartition des crédits de paiement, pour ladite opération, comme suit :

chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice				
			2021	2022	2023	2024	2025
		2 040 000,00 €	0 €	68 257 €	1 315 000 €	329 000 €	327 743 €
204	Subventions d'équipements versés	2 040 000,00 €	0 €	68 257 €	1 315 000 €	329 000 €	327 743 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 71 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN




LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

*L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

**Q. n° 12C – CONSTRUCTION DES RÉSEAUX ET D'UNE STATION DE DÉPOLLUTION
A BOUZINCOURT - Suppression de l'autorisation de programme - Budget annexe
Assainissement Concession**

Lors du Conseil communautaire du 04 avril 2022, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place une autorisation de programme pour suivre l'opération « construction des réseaux et d'une station de dépollution à Bouzincourt ».

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire 2023, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite procéder à la suppression de cette autorisation de programme au regard de la situation fragile du budget annexe – assainissement concession. Le calendrier du projet sera revu en fonction des capacités financières de la collectivité au cours des exercices suivants.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2016 approuvant la mise en place des autorisations de programme et le règlement d'application ;

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 16 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la suppression de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement correspondante, pour la construction des réseaux et d'une station de dépollution à Bouzincourt,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

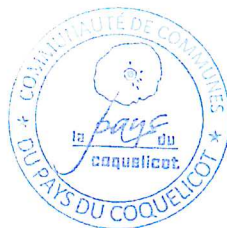
*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 71 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS :
Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Michel Letesse (Bouzincourt).*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 13 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2023

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire 2023, l'hypothèse retenue a été celle de la non évolution des taux d'imposition. En effet, au regard de la revalorisation des bases locatives de 7,10% en 2023, l'évolution du produit de la fiscalité devrait permettre de couvrir l'évolution des dépenses de la collectivité.

De plus, l'évolution du taux de TEOM en 2022 a permis de rééquilibrer la compétence déchet. Malgré l'évolution des coûts en 2023, le taux de TEOM restera lui aussi inchangé sur cet exercice.

Enfin, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

	TAUX			
	2020	2021	2022	2023
C.F.E.	22.36 %	22.36 %	22.36 %	22.36 %
T.F.B.	1.00 %	1.00 %	1.00 %	1.00 %
T.F.N.B.	1.57 %	1.57 %	1.57 %	1.57 %
T.H				13,16 %
T.E.O.M.	13.40 %	13.40 %	15.00 %	15.00 %

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 27 février 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire fixe les différents taux d'imposition comme suit pour l'année 2023 :

1. Taux de la cotisation foncière des entreprises : 22.36%
2. Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.00%
3. Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1.57%
4. Taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 13.16%
5. Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 15.00%.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 68 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE : Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert) ; 3 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Michel Caillet (Suzanne), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN




LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

=====

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wargnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 14 – BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2023

Le Conseil communautaire réuni le 27 septembre 2021, a approuvé l'institution de la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.1530 bis du Code Général des Impôts (CGI), le produit de cette taxe doit être arrêté avant le 15 avril.

Le produit de la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF), soit un montant maximal autorisé de 1 129 480 euros (28 237 habitants en 2023 x 40 €). Il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'habitation et Cotisation Foncière des Entreprises).

Le produit de cette taxe doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Il doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

C'est pourquoi,

Vu l'article L.1530 bis Code Général des Impôts (CGI),

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot du 27 septembre 2021 instituant la taxe GEMAPI,

Considérant le programme de travaux inscrits au budget 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- vote le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2023 à hauteur de 152 966 €,
- autorise Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Roger Roussel (Mesnil-Martinsart), Christian Bernard (Ovillers-la-Boisselle) ; 4 ABSTENTIONS : Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert), Laëtitia Dehan (Éclusier-Vaux), Michel Caillet (Suzanne).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 58

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilley, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilley, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 15 – SUBVENTION ANNUELLE A L'OFFICE DE TOURISME

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2021-2024 et de son avenant signés avec l'office du tourisme du Pays du Coquelicot, une subvention annuelle peut lui être versée pour lui permettre de remplir les missions qui lui ont été confiées.

Ainsi, au regard du programme d'actions et du budget prévisionnel présentés par l'office de tourisme au titre de l'année 2023, il est proposé d'octroyer une subvention globale de 230 000€, maintenue à hauteur des engagements des dernières années.

La subvention sera versée sous forme d'une avance et d'acomptes, et le solde de la subvention sera calculé selon le compte de résultat prévisionnel de l'exercice en cours.

Un compte-rendu d'activités de l'année sera à fournir.

C'est pourquoi,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2021-2024 signée avec l'office du tourisme du Pays du Coquelicot le 8 janvier 2021,

Vu l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2021-2024 signée avec l'office du tourisme du Pays du Coquelicot le 6 février 2023,

Considérant la demande de subvention de l'office de tourisme pour l'année 2023,

Considérant l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'une subvention annuelle à l'office de tourisme du Pays du Coquelicot à hauteur de 230 000 € pour l'année 2023,
- approuve l'inscription des crédits nécessaires au budget,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 56 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre) ; 1 ABSTENTION : Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

LES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 73

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 16A - APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT – BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal 2023 de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot est ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE : *Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert)* ; 2 ABSTENTIONS : *Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre)*.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 73

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilley, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilley, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 16B - APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT – BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITÉS

Le budget annexe Parcs d'activités 2023 de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot est ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE : *Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert)* ; 2 ABSTENTIONS : *Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre)*.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN.



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 61
votants : 73

=====

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 16C - APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT – BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget annexe SPANC 2023 de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot est ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE : *Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert), Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre)* ; 1 ABSTENTION : *Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre)*.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 73

*L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilley, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilley, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 16D - APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT – BUDGET ANNEXE EAU CONCESSION

Le budget annexe Eau concession 2023 de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot est ADOPTÉ PAR 68 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE : *Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert), Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre)* ; 2 ABSTENTIONS : *Paulette Debray (Dernancourt), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre)*.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 61
votants : 73

=====

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 16E - APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CONCESSION

Le budget annexe Assainissement concession 2023 de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot est ADOPTÉ PAR 67 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE : *Romain Mareen, Valérie Roussel (Albert), Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre)* ; 3 ABSTENTIONS : *Laëtitia Dehan (Éclusier-Vaux), Jean-Pierre Carpi (Toutencourt), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre)*.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 27 mars 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 11 avril 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 61
votants : 73

=====

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Stéphane Demilly de la Q. n°1 à la Q. n°4 et de la Q. n°15 à la Q. n°17, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Valérie Roussel ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan de la Q. n°2 à la Q. n°17 ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon,

Était représenté par son suppléant le délégué suivant : commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire à Virginie Caron-Decroix d'Albert ; d'Albert, Shanaël Berton à Eric Dheilly, Laurie Clément à Claude Cliquet, Éric Coulon à Fabien Dachicourt, Mathieu Delaporte à Alain Dégardin, Stéphane Demilly à Laurence Catherine de la Q. n°5 à la Q. n°14, Carole Vaquette-Touré à Thomas Masson, Cathy Vimeux à Julie Boxoën ; de Bray-sur-Somme, Monique Vaquette à Peggy Wagnier, de Cappy, Gérard Legrand à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Curlu, Patrick Senez à Bernard Guillemont de Maricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 17 – FONDS DE SOUTIEN LOCAL AUX COMMUNES – THIEPVAL

Afin d'encourager et d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place un fonds de soutien local aux communes à hauteur de 680 000 € par an pendant 3 ans, par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021.

La Communauté de communes peut ainsi verser pendant 3 ans aux communes qui la sollicitent, un fonds de concours selon les conditions d'éligibilité et de versement telles que définies dans le règlement en faveur du soutien local aux communes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a été sollicitée par la commune de THIEPVAL pour le versement d'un fonds de concours concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public. Le montant total de ces opérations s'élève à 178 549,00 € HT.

Compte tenu des subventions escomptées par la commune de THIEPVAL (124 079 €), le reste à charge pour la commune s'élève à 54 470 €. La commune de THIEPVAL peut bénéficier d'un fonds de concours de 18 760,20 € plafonné à 11 496 € pour la réalisation de ces investissements.

Une convention approuvée par les organes délibérants des deux collectivités viendra fixer les modalités d'exécution.

Le fonds de soutien local aux communes s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021:

Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le règlement du fonds de concours 2021-2022-2023 en faveur du soutien local aux communes du Pays du Coquelicot,

Vu le courrier de la commune de THIEPVAL en date du 3 février 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours maximum de 11 496 € à la commune de THIEPVAL pour les travaux de modernisation de l'éclairage public,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de THIEPVAL, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 71 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

JULIE BOXOËN

